17 oct 2026 -08:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 octobre 2026

Externalisation des services de réception des demandes de visa dans différents postes diplomatiques et consulaires belges

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une concession pour l'externalisation des services de réception des demandes de visa et de légalisation dans différents postes diplomatiques et consulaires belges, pour le compte du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

La concession porte sur la coopération avec des prestataires de services extérieurs en vue d'externaliser un certain nombre de tâches en matière de visas et de légalisations dans certains postes diplomatiques et consulaires belges. Cette concession se compose de 17 lots. Pour chaque lot, un ou plusieurs pays sont repris, avec les emplacements où un ou plusieurs centres de réception des demandes de visa doivent être prévus.

La durée initiale de la concession est de cinq ans, avec la possibilité de deux prolongations tacites au maximum, chacune pour une période d'un an.

Cette concession fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudications et au Journal Officiel de l'Union européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be